

2026-17

L'an Deux Mille Vingt Six, le 3 avril

Le Conseil Municipal de la commune d'ECOLE-VALENTIN étant réuni en mairie d'Ecole-Valentin, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Kadir YILDIRIM, le Maire.

Etaient présents : BARBOSA Coralie, BOITEUX Doriane, BOUVERET Martine, BUNEA David, CANAUX Sylvain, CHAPON Isabelle, COLOMBIER Stéphanie, FOTI Frédéric, GAUDIN Claire, GENESSEAUX Clément, GUEY Jean-Luc, JACQUINOT Corinne, JAILLOT Jacques, KOLMAYER Valérie, LAGOUTTE VERRIER Karen, LOUVEAU Hubert, MERGEN Maxence, NAJIB Nadège, TONNELIER Gilles, VOISIN Aude, YILDIRIM Kadir

Ainsi que Mme la secrétaire générale

Absents excusés : ANDREOSSO Brigitte ayant donné pouvoir à JACQUINOT Corinne, FOURCASSE Fabien ayant donné pouvoir à BARBOSA Coralie, COLOMBIER Stéphanie ayant donné pouvoir à BOITEUX Doriane.

Un scrutin a eu lieu, M. Maxence Mergen a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Rappel :

Une DSP (délégation de service public) est un contrat par lequel une collectivité confie la gestion d'un service public à un opérateur privé, qui se rémunère principalement sur les recettes du service.

Elle permet à la collectivité de bénéficier du savoir-faire du privé tout en gardant le contrôle du service.

Exemples : accueil de loisirs

Vu l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission de délégation de service public et ce pour la durée du mandat ;

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de procéder à un vote à main levée.

Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil.

**Nombre de conseillers**

- En exercice :	23
- Présents :	20
- Ayant donné Procuration :	3
- Votants :	23
- Absent(s) excusé(s) :	3
- Absent(s) :	0

**OBJET**

**COMPOSITION DE LA  
COMMISSION DE  
DELEGATION DE SERVICE  
PUBLIC**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 27 mars 2026 et que la liste des délibérations est affichée à la porte de la mairie en date du 9 avril 2026.

2026-17

**Délibération :**

**Membres titulaires :**

**Le maire demande quels sont les candidats pour l'élection des membres titulaires. Les candidats sont les suivants :**

**- Liste 1 : Valérie Kolmayer, Karen Lagoutte Verrier, Brigitte Andreosso**

**1 abstention**

**Nombre de votants : 22**

**Vote nuls : 0**

**Exprimés : 22**

**Sièges à pourvoir : 3**

**Le maire proclame élus les membres titulaires suivants : Valérie Kolmayer, Karen Lagoutte Verrier, Brigitte Andreosso**

**Le maire demande quels sont les candidats pour l'élection des membres suppléants. Les candidats sont :**

**- Liste 1: Jacques Jaillot, Aude Voisin, Jaqueline Jaquinot**

**1 abstention**

**Nombre de votants : 22**

**Vote nuls : 0**

**Exprimés : 22**

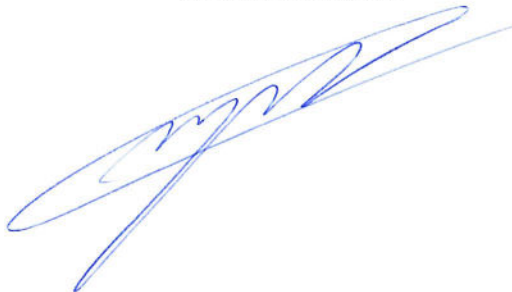
**Sièges à pourvoir : 3**

**Le maire proclame élus les membres suppléants suivants : Jacques Jaillot, Aude Voisin, Jaqueline Jaquinot**

Fait et délibéré en séance, les ans, mois et jours que dessus.

Pour copie conforme.

Secrétaire de séance  
Maxence MERGEN



Le Maire,  
Kadir YILDIRIM

